

## **COMPTE RENDU de la Séance du 05 FEVRIER 2018**

### **Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE**

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Emmanuel PAYEUR, au lieu habituel de ses séances le lundi cinq février deux mille dix-huit à vingt heures et trente minutes.

*Madame Marie-Laure GINOUX ayant donné sa démission pour son mandat de Conseiller municipal avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2015 ; le Conseil municipal ne sera désormais constitué que de 14 Conseillers municipaux au lieu de 15.*

La convocation a été adressée le 29 janvier 2018 avec l'ordre du jour suivant :

-Utilisation du compte « Fêtes et Cérémonies » modification de la délibération 2014/41 du 23/04/2014

- Renouvellement du contrat de déneigement des rues de Chaudeney-sur-Moselle par un intervenant extérieur

Etaient présents Messieurs et Mesdames : MM. ATTENOT Jean-Jacques, BOMBARDIERI Jean, CUIENNET Jean-Noël, JEANDEL Fanny, KOCH Marie-Laure, LEDROIT Serge, LESAGE Denis, MOREL Nadine, MOULIN Daniel, PAYEUR Emmanuel et SOMMARUGA Alain.

Absents excusés : Mme Amélie MOUCHETTE-CISSE, Mme Mireille GALLAND procuration à Mme Nadine MOREL et M. Jean-Michel GUIDAT.

M. Jean-Jacques ATTENOT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **- Utilisation du compte « Fêtes et Cérémonies » modification de la délibération 2014/41 du 23/04/2014**

A la demande de Monsieur le Trésorier Principal de TOUL, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'imputer les achats suivants à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » pour la durée du mandat :

- **achat de fleurs** pour les vœux du maire, les départs en retraite des employés, gerbes pour les cérémonies (les 8 mai et 11 novembre), les mariages célébrés dans la commune,
- achat **d'alimentation et boissons** diverses pour : le 14 juillet, les cérémonies des 8 mai et 11 novembre, la fête des mères, le repas des aînés, la Saint-Nicolas (pour les enfants), la Course la « CALDENIACIENNE », **les vœux du maire** ;
- **achat de cadeaux** pour les enfants du Personnel à Noël,
- **achat de feu d'artifice + lampions** pour le 14 juillet
- **animation** pour la fête de la musique ; pour le repas des aînés ; **pour le 14 juillet** ;
- achat de trophées pour la « CALDENIACIENNE ».

#### **- Renouvellement du contrat de déneigement des rues de Chaudeney-sur-Moselle par un intervenant extérieur**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de déléguer la compétence du déneigement des rues à un intervenant extérieur. L'échéance du contrat signé avec M. Bruno CHRISTOPHE agriculteur domicilié à VELAINÉ-en-HAYE, étant terminé depuis le 03/12/2017, il convient de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à renouveler et signer la convention précisant les modalités d'intervention et de rémunération avec M. Bruno CHRISTOPHE, agriculteur de VELAINÉ-en-HAYE avec effet à compter du 04 décembre 2017 pour une durée d'une année reconductible pendant une période de 3 ans,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

*Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 06/02/2018 et transmis au contrôle de légalité le 06/02/2018.*

Le Maire, E. PAYEUR